

AMAP'achamama ABONNEMENT LÉGUMES Été 2019

Je soussigné(e), Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un **PETIT** (2 personnes) ou **GRAND** (4 personnes) panier (entourer votre choix) pour la saison Été 2019 du mardi 14 mai 2019 au mardi 01 octobre 2019 soit 21 semaines (une distribution pourrait ne pas avoir lieu pendant la saison : elle serait alors décalée au 08 octobre 2019). Cet abonnement me donnera droit à des légumes respectant la charte des AMAP. La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejonc des Moulinais à Pleurtuit. Tout panier non récupéré sera repris par un des amapiens aidant à la distribution.

Petit Panier

Grand Panier

- ☐ **21 paniers** à 11,50€ soit 1 chèque de **241,50€** (en mars) ou 2 chèques de 120,00€ (mars) et 121,50€ (juin) ou 3 chèques de 80,00 (mars) 80,00€ (juin) et 81,50€ (août)
- ☐ **21 paniers** à 16,60€ € soit 1 chèque **348,60€** (en mars) ou 2 chèques de 174,00€ (mars) et 174,60€ (juin) ou 3 chèques de 116,00€ (mars) 116,00€ (juin) et 116,60€ (août)

- ☐ **JOKER : Je choisis 1 semaine sans panier à ma convenance (prévenir le producteur). Je règle pour 20 paniers soit 1 chèque de 230,00€, soit 2 chèques de 115€, et 115€ soit 3 chèques de 76€, 77€ et 77€.**
- ☐ **JOKER : Je choisis 1 semaine sans panier à ma convenance (prévenir le producteur). Je règle pour 20 paniers soit 1 chèque de 332,00€, soit 2 chèques de 166€ et 166€ soit 3 chèques de 110€. 111€ et 111€**

Date choisie du Joker :

Date choisie du Joker :

Je choisis d'annuler un autre panier et, dans ce cas, je recevrai un panier « double » à une date convenue avec le producteur oui ou non (barrer la mention inutile)

Je choisis d'annuler un autre panier et, dans ce cas, je recevrai un panier « double » à une date convenue avec le producteur oui ou non (barrer la mention inutile)

Les chèques sont libellés à l'ordre de M JOUQUAN, producteurs partenaires.

Engagements de Mr et Mme JOUQUAN, Producteurs partenaires :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, cultivés sans herbicides ni pesticides, et disponibles à mesure qu'ils mûrissent, en quantité correspondante au partage, à parts égales de la récolte.
- Etre présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement.
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Expliquer le travail de la ferme et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires.
- Participer aux réunions de bureau et de bilan de fin de saison.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 11 février 2019

Les Producteurs Murielle et Mikaël JOUQUAN

Engagements des adhérents

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Assurer une permanence de distribution par saison.
- Dans la mesure de mes moyens, assurer une journée d'aide à la ferme par saison.
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Signature du Consom'acteur

Le Président
Jean-Paul TOUDIC